

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric Le Meur, Maire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024.

Objet : Avis enquête publique concernant l'EARL HILLION

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet de restructuration et d'extension de l'atelier porcin à Kerhir, présenté par l'EARL HILLION sur la commune de Moustéru.

Une enquête publique a été ouverte à la Mairie de Moustéru du jeudi 22 mai au vendredi 21 juin 2024.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'installations classées et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux. Le projet de restructuration et d'extension consiste à rendre cohérent la conduite de l'atelier porcin, à augmenter le nombre d'animaux, à construire une porcherie d'engraissement et à mettre à jour le plan d'épandage.

Le projet étant situé sur la Commune de Moustéru, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire invite les conseillers à faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote. Il est décidé à 9 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions d'émettre un avis favorable au projet de restructuration et d'extension de l'atelier porcin à Kerhir sur la commune de Moustéru.

Objet : Financement du RASED

Depuis plusieurs années, un réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) a été créé sur la circonscription de l'Education nationale de Guingamp Nord, pour venir en aide aux élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation. Il est basé au groupe scolaire de Belle Isle en Terre.

Dans le cadre de ses tâches, le psychologue en poste intervient ou est susceptible d'intervenir, entre autres, auprès des enfants scolarisés à Moustéru. Un bureau est mis à sa disposition dans les locaux de l'école de Belle Isle en Terre et le matériel pédagogique dont il a besoin est financé par la Commune. C'est pourquoi, celle-ci sollicite une participation financière à l'équipement et au fonctionnement de ce service sur la base d'1 € par élève scolarisé. Pour l'année scolaire 2023/2024 la facture s'élève à 56 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative à la facturation pour le fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- **Autorise** le Maire à mandater le montant de la participation financière annuelle au RASED.

Objet : Subvention au centre alimentaire du pays de Guingamp

Le Maire indique qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2024 de la part du centre alimentaire du pays de Guingamp.

Celui-ci demande une participation de la commune à hauteur de 1 330 euros qui correspond à un calcul par rapport au nombre d'habitants ainsi que le nombre de bénéficiaires moyen de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'accorder** une subvention au centre alimentaire du pays de Guingamp de 1330 €

Objet : Plan d'urgence à l'accès à la santé en Côtes d'Armor

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs maires des Côtes d'Armor ont pris un arrêté pour dénoncer les carences de l'État dans sa politique de santé.

Considérant que les services hospitaliers costarmoricains sont perpétuellement menacés de restructuration ou de fermetures de services impactant ainsi, encore plus négativement l'accès effectif aux soins, constitutif du droit à la dignité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** le Maire à prendre l'arrêté concernant le plan d'urgence d'accès à la santé en Côtes d'Armor.